

invoquer la nullité d'un acte

Par **bilou29**, le 20/02/2019 à 09:17

Bonjour ,

suite a une citation en appel (tribunal correctionnel) pour construction illégale d'un auvent ,je me suis aperçu que tous les actes avaient été mis à mon seul nom -constat , citation - alors que la propriété est au nom de MR et MME ?

Cela peut-il être un cas de nullité d'acte et de procédure ?

Merci de m'éclairer .

Par **youris**, le 20/02/2019 à 09:57

bonjour,

peu importe que la propriété concerné soit un bien appartenant à la communauté, la citation est envoyée à l'auteur supposée de l'infraction et est personnelle.

salutations